



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 2160, rue des Riverains a été déposée le 4 septembre 2017.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, au Service du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 20 septembre 2017

Le greffier,

Daniel Martineau, notaire

www.ville.st-augustin.qc.ca